



COMMUNE DE PAUDEX

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du lundi 22 mars 2010 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n° 04-2010
Constitution du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2011 - 2016
4. Préavis municipal n° 05-2010 Création d'une crèche – crédit d'investissement
5. Préavis municipal n° 06-2010 Chemin de l'Etang – revêtement et conduites
6. Procédures relatives à la réalisation du cheminement du bord du lac
7. Communications municipales
8. Propositions individuelles et divers.

M. Spring salue les membres de la Municipalité et souligne la présence M. Nippell, rédacteur pour le Régional et de M. Béda pour le 24 Heures ainsi que celle d'un public plus nombreux que d'habitude dans la salle.

Le quorum étant largement atteint avec 34 conseillers présents, **le Président** déclare la séance ouverte et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2010 est accepté à l'unanimité avec les corrections suivantes :

Mme Quartier à la page 4, souligne que, dans la commission ad hoc du préavis il ne s'agissait pas de Madame mais de Monsieur Kehagias.

M. Chatelan à la page 2, relève qu'il y a deux fois le mot « mois »

M. Grandjean souhaite, à la page 8, que sa phrase soit complétée par un projet « d'utilité publique ».

2. Communications du bureau

Le président informe l'assemblée que des votations ont eu lieu le 7 mars et remercie les conseillers qui ont participé au dépouillement soit MM. Di Natale, Savioz et Balmer. Les résultats de Paudex ont été en ligne avec le Canton. La participation a été exceptionnelle depuis le début du vote par correspondance soit 54,75%.

Le 17 février, à Pully il a assisté au rapport des services de police, pompiers et protection civile qui ont fait pour la première fois un rapport commun.

Le 25 février, il était présent pour la réception offerte aux nouveaux et aux jeunes habitants de Paudex.

Le 18 mars, il a assisté à l'AG de l'Entraide familiale Pully-Paudex-Belmont qui a eu lieu à Belmont.

3. Préavis 04 - 2010

Constitution du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2011 - 2016

M. Farinelli donne lecture de son rapport, rédigé suite à une séance avec Mme Kehagias et M. Grandjean.

Le statu quo plébiscité par la Municipalité est également approuvé par la commission ad hoc.

Le maintien de 45 membres au Conseil communal avec 11 suppléants, de 5 membres à la Municipalité ainsi qu'un système d'élection majoritaire est accepté à l'unanimité.

M. Voruz remercie les conseillers d'avoir accepté ce préavis. Il précise que ce vote étant sujet à un référendum de 20 jours, il demande à la secrétaire un extrait du procès-verbal, qui lui est remis séance tenante.

4. Préavis 05 - Création d'une crèche – crédit d'investissement

Mme Lambert et M. Mondada sont invités à venir s'asseoir à la table municipale pour répondre aux éventuelles questions concernant ce préavis.

Mme Chaubert, qui s'est réunie le 15 mars avec M. Crousaz et Mme Kehagias en présence de M. Reichen lit son rapport. Le crédit d'étude ayant été voté l'année passée, plusieurs solutions ont été étudiées ainsi que des variantes de 22 à 44 places. La variante à 22 places et l'aménagement de la crèche sous le préau de l'école a été retenue. Il n'y a pas de situation d'urgence mais c'est le moment d'agir car 60 places manquent dans le réseau Pully, Paudex, Belmont, Lutry. Le prix du m³ paraît élevé mais correct compte tenu des exigences cantonales en matière d'accueil d'enfants. La Commission recommande l'acceptation du préavis. C'est également le cas de la Commission des finances.

M. Reichen complète, concernant l'aide au démarrage de la Confédération par l'OFAS, qu'il s'agit selon la presse d'une aide fédérale de Fr. 160'000.- et cantonale de Fr. 110'000.-. L'enveloppe budgétée et votée par le Conseil fédéral, soit 120 mios, a déjà été entièrement affectée. De nouvelles demandes d'aides financières peuvent être faites mais on ne peut pas savoir jusqu'à quelle hauteur elles seront acceptées.

M. Chatelan aimerait savoir s'il existe des locaux disponibles dans l'école ou l'ancienne UAPE et si la question de leur aménagement en garderie s'est posée.

M. Reichen dit que les combles de l'UAPE ne seront que légèrement transformées. Ensuite une crèche au 3^{ème} étage n'est pas possible. Le centre de vie enfantine (crèche, UAPE, école) projeté devra s'harmoniser au système helvétique qui prévoit la primarisation du cycle secondaire. Les collèges auront des cycles de 1 à 8. Aujourd'hui dans l'école il y a 6 classes mais 3 seulement sont occupées. Ce nombre sera porté à 5 classes pour le programme Harmos. La Municipalité est disposée à mettre tout en œuvre pour continuer d'avoir des classes à Paudex.

Quant au bâtiment de La Borne il est trop petit. On a calculé qu'aujourd'hui en ouvrant une crèche de 22 places, c'est optimal au niveau des collaborateurs. Après discussion avec le SPJ, on pourra en accueillir jusqu'à 30. La Borne représente donc un endroit de réserve pour une future extension.

Le préavis 05/2010 est passé au vote et accepté à l'unanimité.

M. Reichen remercie, au nom de la Municipalité, les conseillers d'avoir approuvé ce beau projet qui démarre. Paudex sera à la pointe de ce qui est demandé par la journée continue. La prochaine étape sera la création d'un réfectoire scolaire.

5. Préavis 06 - Chemin de l'Etang – revêtement et conduites

M. Coi donne lecture du rapport de la commission, rédigé suite à une séance avec M. Capt et Mme Kettel en présence du Municipal G. Fontannaz.

Il en ressort que le chemin de l'Etang est dans un état déplorable et qu'il nécessite des rénovations au niveau des services souterrains ainsi qu'à celui du revêtement. La Commission ad hoc ainsi que celle des finances approuvent sans réserve ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. Angeli dit qu'il ne trouve pas dans le préavis le subside spécial dont parle la Commission ad hoc.

M. Fontannaz dit qu'on ne le met pas dans le préavis car ces subventions sont décidées à la fin des travaux. Cela va diminuer le coût du montant global. 16% concernent les tuyaux et la fouille.

Le préavis, avec ses conclusions, est passé au vote et accepté à l'unanimité.

6. Procédures relatives à la réalisation du cheminement du bord du lac.

La Municipalité qui a rencontré le 17 février 2010 Me Journot, avocat conseil, concernant la question du bord du lac qui a été débattue lors de la séance précédente a communiqué aux conseillers les différentes possibilités qui s'offrent désormais à la Municipalité pour pouvoir agir. Celle-ci a convoqué les deux commissions d'urbanisme le 8 mars pour voir comment faire avancer ce dossier.

M. Quartier dit qu'il n'y a pas de décision à prendre mais que le sujet est important pour qu'on y revienne et informe l'assemblée par une communication municipale que les deux commissions et la Municipalité sont tombées d'accord pour mettre au concours en temps voulu auprès de deux ou trois bureaux d'experts paysagistes le projet de cheminement entre le chemin des Hérons et la plage et ceci une fois la parcelle 256 en possession communale. Il faut donc patienter avec ce dossier et envisager un projet d'ensemble pour les 500 m de rives comme souhaité lors du refus du préavis concerné.

M. Kehtari en tant que membre de la commission d'urbanisme dit que c'était une bonne séance de travail et que de bonnes idées sont venues. Il trouve aussi que c'est bien de patienter pour avoir un joli projet avec cette parcelle 256.

7. Communications municipales.

M. Meystre informe l'assemblée que le plan de quartier des Côtes-St-Maire arrive à sa fin. Il y a eu une opposition des TL. On leur a expliqué que cela n'empêchait pas les projets du SDEL. Il y a eu plus de 10 ans de procédure sur ce quartier.

M. Fontannaz informe que les arrêts TL vont être refaits mercredi prochain. Un arrêt provisoire sera mis en place devant la gendarmerie. Au Chemin de Bochat, le tapis définitif sera posé en mai. Le talus se ravinant un peu, il est prévu de poser un treillis pour retenir l'herbe.

M. Quartier donne les détails des interventions de la police en 2009.

Il offre ensuite aux conseillers des sacs Gedrel/Tridel pour, par exemple, transporter leurs déchets...

Une convention est prête à être signée avec les Communes de Lausanne et Pully pour que les habitants de Paudex puissent aussi aller dans la grande déchetterie.

Le Syndic dit qu'à partir du 1^{er} avril 2010 ce sera M. Fontannaz qui sera vice-président jusqu'au 30 juin 2011, succédant ainsi à M. Reichen.

Concernant Nespresso International qui partira fin juin 2010 à Bellerive, **le Syndic** a de bonnes nouvelles à communiquer concernant les futurs locataires du bâtiment, qui est propriété de M.

Giobellina. Après avoir discuté avec M. Hottinger, directeur du marché suisse, il a été décidé que les bureaux actuels de Nespresso International seront occupés par Nespresso Suisse ce qui fait environ 60 collaborateurs qui rejoindront leurs collègues de la boutique.

M. Reichen tient à remercier le Syndic qui s'est investi pour « vendre » avec succès notre Commune auprès des dirigeants de Nespresso et tout cela dans le plus grand secret. Il est applaudi par l'assemblée.

8. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h55

La prochaine séance est fixée au lundi 21 juin 2010 à 20h00

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring

Marie-Christine Capt